

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	— 13 »
Trois mois, —	5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
2 — 12 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 15 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RESERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'INCIDENT DE LA SORBONNE.

Sous ce titre, on lit dans la *France* :

« Un grand respect est dû à l'enfance, disait le poète de Rome, et l'antiquité ne nous a point légué de maxime plus vraie, plus profonde que celle-là.

« Nous croyons que le même respect est dû à cette partie de la jeunesse, qui n'est séparée de l'enfance que par la première initiation aux luttes humaines; et nous croyons aussi que la marque la plus significative de respect qu'on puisse lui donner, c'est de ne pas l'associer prématurément à nos luttes et à nos dissensions politiques.

« Eh quoi! quand elle sera arrivée à l'âge d'homme, n'aura-t-elle pas assez le temps de prendre sa large part de ces luttes! même au collège il y aura des partis! même au collège l'antagonisme qui a divisé et qui divise encore la génération contemporaine séparera nos enfants! même au collège on éveillera les souvenirs et les impressions de cet antagonisme, on provoquera des démonstrations hostiles, on détournera les jeunes lycéens du repos et du calme si nécessaires à l'œuvre laborieuse de leur instruction pour les engager dans des divisions auxquelles ils ne sont pas préparés!

« L'incident qui nous inspire ces réflexions est diversement raconté et apprécié par les journaux.

« Lundi dernier, au milieu de la solennité du grand concours, à la Sorbonne, le fils

d'un grand citoyen et d'un honnête homme, le jeune Cavaignac, venait d'être désigné pour le premier prix de version grecque. L'appel de son nom avait été accueilli par les plus chaleureux et les plus légitimes applaudissements. Il allait se lever pour recevoir des mains du ministre la juste récompense de ses studieux efforts, lorsqu'une volonté plus forte que la sienne, paraît-il, lui a fait signe de rester à sa place. Le jeune lauréat a obéi. Le prix qui lui était destiné n'a pas été distribué; et cet incident, qui n'avait guère excité dans l'assistance qu'une passagère émotion, mêlée de surprise, a failli prendre, le lendemain, dans une partie de la presse, les proportions d'un événement. »

Voici l'incident de la Sorbonne tel qu'il est rapporté par la *Presse* :

« Lundi, à la Sorbonne, la cérémonie était déjà fort avancée, le Prince Impérial avait pris place auprès du ministre; le ministre lui-même avait proclamé les prix du concours des lycées de province, le discours était achevé; le maréchal Canrobert avait fait son entrée tardive au bruit des tambours; tout allait bien.

« Tout-à-coup, à la classe de seconde, un nom est prononcé: celui de Cavaignac; des applaudissements chaleureux l'accueillent.

« Quelques instants après, ce même nom retentit cette fois pour un premier prix. Nouveaux applaudissements plus énergiques, plus pressés. Le jeune Cavaignac reste immobile sur son banc. Un professeur, le sien sans doute, lui fait signe d'aller à l'estrade, où l'attend sa couronne. Le jeune homme hésite, fait un

mouvement... mais, dans l'assistance une femme se lève à demi, et d'un geste énergique, compris par tout le monde, étend vers lui le bras et semble lui dire: N'allez pas!

« Cette femme, on la reconnaît, était M^{me} Cavaignac, la veuve du général.

« Alors de toutes parts les applaudissements éclatent; les élèves font à leur camarade une véritable ovation, et lui, pâle, ému, au milieu de cette assemblée, profondément émue, elle-même, se rassied. »

LA SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT. RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 14 août 1868.

Sire,

Conformément aux précédents, j'ai l'honneur de rendre immédiatement compte à Votre Majesté des résultats provisoires de la souscription publique à l'emprunt de 429 millions: les renseignements qui restent à recueillir ne pourront pas modifier très-sensiblement les chiffres connus.

Le taux d'émission a été fixé par le décret du 2 août courant à 69 fr. 25 c.

A ce prix, le capital à souscrire (450,500,000 francs en capital et supplément) représente 19,516,245 fr. de rente 3 0/0.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 2 du présent mois, la souscription a été ouverte le 6 et fermée le 15.

781,292 personnes ont souscrit pour 660,184,270 fr. de rentes, soit un capital de 15 milliards, ou près de trente-quatre fois la somme demandée.

Ce résultat se décompose ainsi :

1^o Souscriptions irréductibles de 5 fr. de rente;

Paris, 145,104 souscripteurs, 725,520 fr. de rente;

Départements, 483,130 souscripteurs, 2 millions 415,650 fr. de rente.

En tout, 628,234 souscripteurs, 3,141,170 fr. de rentes irréductibles.

2^o Souscriptions réductibles :

Paris, 52,096 souscripteurs, 550,285,190 f. de rente;

Départements, 100,962 souscripteurs, 106 millions 757,910 fr. de rente.

En tout, 153,058 souscripteurs, 657,043,100 fr. de rentes réductibles.

En résumé, pour les 19,516,245 fr. de rentes à émettre :

A Paris, 197,200 personnes ont souscrit 551 millions 010,710 fr. de rente.

Dans les départements 584,092 personnes ont souscrit 109,175,560 fr. de rente.

La somme versée à titre de garantie pendant les huit jours qu'a duré la souscription dépasse 660 millions.

Il n'est pas douteux que l'obligation de la fournir en espèces a écarté un grand nombre de souscripteurs.

Ainsi que je viens de le dire à Votre Majesté, ces chiffres ne sont que provisoires. Mon rapport concernant la liquidation, qui va être conduite avec toute la célérité possible, pourra seul indiquer les résultats définitifs.

Tels sont, Sire, les points principaux de cette grande opération.

Pour se faire une idée de leur importance relative, il est nécessaire de les comparer à ceux des précédents emprunts, du plus ré-

FEUILLETON.

17

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Sans que la question fût résolue pour lui, il rentra dans la loge avec son même air souriant. Pas la plus légère contraction sur ses traits. Au contraire même, une gaieté plus vive, des arpegges d'esprit plus sonores, des saillies plus accusées. C'était à rendre jaloux M. de Rompac, qui, élevé à l'école des Bulletins de la grande armée, ne procédait que par phrases brèves et dépouillées de tout ornement.

Pendant la durée de l'acte suivant, la conversation étant suspendue, M. de Génysty put à loisir pondérer vis-à-vis de lui-même les circonstances de la dispute et du défi. Il pensa qu'il y aurait maladresse à gâter pour la jeune fille cette belle soirée par le récit de la provocation qui avait eu lieu au foyer.

D'autre part, il n'était pas fâché de mettre à profit ce prologue de drame. Croyant M. Morandot beaucoup plus riche que celui-ci ne l'était réellement, il se di-

sait: « Cela me posera aux yeux du futur beau-père; il marchandera moins la dot. Si je suis amené sur le terrain, je deviendrai pour M. Morandot et sa sentimentale épouse une figure de héros empanaché, cuirassé et éperonné, un Don Juan avec des principes. »

La conclusion de ce monologue intérieur fut que, à l'entr'acte suivant, il attirerait dans le couloir M. Morandot et le général, et leur raconterait tout.

« Ne faites pas d'aveux contre vous », a écrit quelque part Bossuet. Le baron n'attendait qu'un bon résultat de sa franchise calculée.

M. Morandot prit la chose en bourgeois irrité; M. de Rompac en militaire, c'est-à-dire avec sang-froid.

— Incroyable! incroyable! s'écria le financier. Ce Martel!... On n'a pas idée d'une pareille conduite. Un garçon, en apparence doux et inoffensif, se permettre des coups de tête, nous tromper de la sorte! Et quand je pense que je le recevais chez moi, à ma table, sans la moindre méfiance!...

— Voyons, interrompit le général, ce jeune homme n'a pas commis un crime, après tout, et votre table n'est point profanée. Il aime votre fille, parbleu!

— C'est possible, mais j'ai repoussé sa demande.

— Il est donc dans son droit en jalouant un rival heureux. Je voudrais bien qu'un autre m'eût été préféré par Mme Cazot!... Je lui eusse coupé le visage en quatre.

— Mais, objecta M. Morandot, un tel éclat en public! — Dame, on ne choisit pas le lieu et l'heure quand on est en colère.

— Il se peut, mais en rentrant je lui écrirai de bonne encre.

— Du tout, du tout, M. de Génysty a fait une confidence, et non-seulement vous ne devez rien écrire, mais encore vous allez me promettre sur l'honneur de ne pas instruire Mme Morandot de ce qui a lieu.

— Je...

— C'est convenu. Quant à vous, comme vous ne devez pas laisser tomber une provocation sans la relever, je m'offre pour aller demain matin, sans plus de retard, régler avec votre adversaire les conditions de la rencontre.

M. de Génysty tordit sa moustache en s'inclinant d'un air de reconnaissance.

M. Morandot ne se possédait plus. Toute sa vie il avait professé une profonde aversion pour le duel, et déclamé contre cet usage barbare. Ce n'était certes pas pour lui le moment de se déjuger. Et le pire, c'est qu'il était forcé de retourner auprès de ces dames avec un visage de belle humeur. Jusqu'au seuil de la loge, M. de Rompac lui recommanda le silence le plus absolu: or, le rude guerrier ne plaisantait pas sur le chapitre de la discipline.

XVI.

M. Morandot s'était bien engagé à ne rien laisser paraître de la forte impression qu'il venait de recevoir; mais en homme prudent il n'avait pas promis le silence pour le moment où il serait de retour chez lui; et comme il s'était habitué à avoir en sa femme une confiance absolue qui touchait même à la soumission, il avait hâte de la consulter sur la péripétie finale de la soirée.

Il lui fallait attendre, il attendit... qu'il eût mis le pied dans son salon; et voyant qu'Emma s'était assise au piano pour jouer en sourdine les airs que sa mémoire enthousiaste avait rapportés de Lucia, il se plaça sur un canapé à côté de sa femme qui se plaisait à écouter la jeune fille, et applaudissait à la fidélité prodigieuse de ses souvenirs.

Impatient de parler, il battait convulsivement la mesure, se demandant tout bas s'il avait bien le droit de faire succéder chez Athénaïs le trouble aux aimables émotions de la soirée.

Enfin, il invita du geste sa femme à l'écouter, à se modérer surtout, et à ne témoigner en rien à Emma l'impression qu'elle pouvait recevoir de la confidence qu'il allait lui faire.

Abordant de front son sujet, si difficile qu'il fût, il

cent surtout, celui de 1864, qui fut fait dans les meilleures conditions.

On remarque une augmentation :

De près de 3 fr. sur le taux de la rente à souscrire,

De 240,000 sur le nombre des souscripteurs,

De 440 millions sur la somme des rentes souscrites,

De 430 millions sur la somme déposée en garantie.

Enfin trois fois plus de capital souscrit.

Sans rien exagérer, sans sortir des limites d'une appréciation impartiale et modérée, on peut tirer de ces chiffres véritablement inouïs les conclusions les plus favorables.

L'empressement extraordinaire du public, son ardeur à s'attribuer la plus forte part possible dans la somme à répartir, montrent avec évidence, en regard du taux de l'émission, que le crédit de l'Etat, fondé sur la bonne foi et la solidité hors ligne du débiteur, ne trouve pas dans le cours actuel des fonds publics son expression vraie et définitive.

L'importance des sommes versées avec une telle facilité en huit jours, et qui, à elles seules, couvrent presque une fois et demie la totalité de l'emprunt, est le signe d'une force immense et donne la plus haute idée de nos richesses accumulées.

Enfin, n'est-il pas légitime de considérer l'ensemble de ces faits comme étant la plus éclatante manifestation de la grandeur de notre pays et de sa confiance en lui-même, dans nos institutions et dans la sagesse du souverain ?

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant et fidèle serviteur et sujet,

Le ministre des finances,

P. MAGNE.

Nous empruntons au *Moniteur du soir* le compte-rendu suivant :

L'Empereur a passé hier, 14 août, dans le jardin des Tuileries, sur la place de la Concorde, dans l'avenue des Champs-Élysées et au rond-point de l'Étoile, une grande revue des gardes nationales de la Seine, de la garde impériale et du premier corps d'armée.

Ces troupes, réunies sous le commandement en chef de S. Exc. le maréchal Canrobert, commandant le premier corps d'armée, présentaient un effectif de cent cinq bataillons d'infanterie, dont cinquante-et-un des gardes nationales de la Seine, vingt-cinq de la garde impériale, et vingt-neuf du premier corps d'armée; trente-sept escadrons, dont trois de la garde nationale, dix de la garde, et vingt-quatre de la ligne; vingt batteries attelées, dont douze de l'artillerie de la garde et huit de l'artillerie de la ligne.

Les troupes de la garde nationale étaient sous le commandement du général de division Mellinet, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine; celles de la garde impériale sous le commandement de S. Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely.

Toute la cavalerie était placée sous les ordres du général comte de Montebello, commandant la division de cavalerie de la garde impériale.

L'Empereur est arrivé sur le terrain à trois heures, avec S. A. I. le Prince Impérial à cheval. Sa Majesté était accompagnée de Son Exc. le maréchal Niel, ministre de la guerre, du général lord baron Napier de Magdala, de LL. EExc. les généraux de division Fleury, grand écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, le prince de la Moskowa, grand veneur, aide-de-camp de l'Empereur, des généraux de division de Failly, Frossard et Castelnau, aides-de-camp de l'Empereur, et de plusieurs officiers étrangers.

L'Empereur a été reçu par LL. EExc. le maréchal Canrobert, commandant en chef toutes les troupes présentes à la revue, et par le général Mellinet, commandant les gardes nationales de la Seine, qui l'attendaient avec leurs états-majors et un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers étrangers.

S. M. l'Impératrice, accompagnée de S. Exc. la princesse d'Essling, de ses dames du palais et du général baron de Béville, aide-de-camp de l'Empereur, est arrivée en calèche découverte, précédant l'Empereur de quelques minutes; Sa Majesté s'est rendue, en passant devant les lignes de troupes, sur le point où devait s'exécuter le défilé.

L'Empereur a passé entre les deux lignes formées par la garde nationale et l'armée, qui l'ont accueilli avec les plus vives acclamations; puis Sa Majesté est venue se placer devant le pavillon central du palais de l'Industrie pour assister au défilé.

Cette solennité militaire a été favorisée par un temps magnifique. La population s'était portée en foule sur le terrain de la revue, dont elle garnissait toutes les avenues, pour assister à cet imposant spectacle: elle a mêlé ses cris de *Vive l'Empereur!* aux chaleureuses acclamations de la garde nationale et de l'armée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. Henri Rochefort, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'outrage envers l'Empereur, avait été cité à comparaître lundi, devant M. Gonet, juge d'instruction. M. Rochefort n'ayant pas obéi au mandat de comparution, et la justice ayant été informée que le prévenu était en Belgique, M. le juge d'instruction a rendu son ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel. L'af-

faire devait venir vendredi 14 août, à la 6^e chambre. L'imprimeur de la *Lanterne*, M. Dubuisson, est cité pour complicité dans les mêmes délits.

A la suite d'un récent incendie dans les docks de Londres, on y a placé, sous tous les magasins où se trouvent des matières facilement inflammables, un thermomètre particulier, dont la colonne de mercure, dès qu'elle atteint un certain degré, agite sur un fil électrique en rapport avec un appareil qui fait aussitôt résonner une cloche dans le poste des pompiers. De la sorte, dès que le feu se déclare dans ces endroits, il fait naturellement monter le thermomètre, et on est averti du danger.

Samedi a eu lieu, à l'audience des criées du Palais-de-Justice, l'adjudication du vignoble de Château-Laffite. La mise à prix avait été abaissée à 3,000,000. Les enchères sont arrivées à 4,140,000 fr.

Les journaux belges nous apportent le récit suivant: Jeudi 7 août, vers onze heures du soir, le *grisou* a éclaté dans les travaux miniers de la fosse de Sainte-Henriette, à Jemmapes, où trois cents ouvriers travaillaient.

Les victimes sont malheureusement nombreuses.

Vendredi, à huit heures du matin, on avait retiré quarante-sept cadavres.

Le feu n'a éclaté que dans une galerie, ce qui explique comment 227 ouvriers sont sortis de la fosse sans blessure.

Quatre mineurs fortement brûlés dans un état qui laisse peu d'espoir.

On craint qu'il n'y ait encore quelques victimes à découvrir.

Les travaux de sauvetage se font avec la plus grande activité sous la direction des ingénieurs des mines.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que deux des quatre ouvriers atteints de brûlures graves, viennent de décéder. On dit que les deux autres ouvriers brûlés ne passeront pas la journée, ce qui porterait à cinquante-et-un le chiffre des morts.

Il y a sur les lieux des scènes de désolation véritablement navrantes. On cite une famille où le père, le fils et les deux filles ont succombé.

La cause de ce sinistre est attribuée à l'imprudence d'un ouvrier qui en a été la première victime.

On écrit de Bâle (Suisse) à *l'Impartial du Rhin*:

Une grande partie de la banlieue de la commune de Chessel, canton de Vaud, est en feu depuis la semaine dernière. Le sous-sol de ce territoire, composé en grande partie de couches tourbeuses que les chaleurs tropicales de ces derniers temps ont entièrement desséchées, a pris feu spontanément en plusieurs endroits à la fois, et ne présente en ce moment, à plusieurs pieds de profondeur, qu'une immense masse incandescente; la chaleur qui s'en dé-

gage est tellement intense qu'il est impossible de s'approcher des parties en combustion.

Tous les moyens d'extinction essayés jusqu'à ce jour sont restés sans résultat, et l'on a dû creuser autour du foyer des fossés larges et profonds pour couper la couche tourbeuse et isoler les terrains non encore atteints. L'orage de la nuit de lundi à mardi dernier paraît avoir considérablement réduit l'intensité du feu; mais il faudrait une averse de vingt-quatre heures pour arriver à une extinction complète et éviter une catastrophe comme celle qui vient de dévaster les forêts de la Russie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur* nous annonce que M. Chedeau, adjoint au maire de Saumur, en fonctions depuis 16 ans, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Chedeau a fait preuve de dévouement lors des inondations de 1856 et de 1866.

Par décret impérial en date du 10 août, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, M. Dariot, Alfred, capitaine d'habillement à l'Ecole impériale de cavalerie (20 ans de service 1 campagne).

M. Delorme, capitaine-écuyer, est promu au grade de commandant au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Par décret du même jour, l'Empereur a conféré la médaille militaire à M. Gaspary, Jules, trompette.

Par arrêté préfectoral en date du 3 août, l'ouverture de la chasse est fixée, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, au 30 août courant.

M. l'abbé Gaborit, vicaire à Saint-Pierre de Saumur, vient d'être nommé curé de Montsoreau.

La fête du 15 août a été célébrée samedi dans notre ville avec la solennité accoutumée et d'après le programme annoncé. A midi 1/2 la compagnie des sapeurs-pompiers, la garnison du Château, et l'Ecole de cavalerie se sont réunies en bataille sur le quai de Limoges.

Un détachement de ces diverses armes a fait escorte aux autorités, qui se sont rendues à l'église Saint-Pierre pour assister au *Te Deum*.

Après le *Te Deum*, M. le général Crespin, commandant l'Ecole de cavalerie; M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet; M. Louvet, maire de Saumur, l'état-major de l'Ecole, et les divers fonctionnaires ont passé la revue, et le défilé a eu lieu aux cris de *Vive l'Empereur!*

Mais l'absence de musique a laissé un grand vide, la fête de l'Empereur paraissait incomplète aux nombreux étrangers qui étaient venus dans nos murs. Heureusement le soir,

devina l'objet de la visite.

— Puis-je savoir, demanda-t-il pour la forme, ce qui me vaut l'honneur...

— Je suis le général comte de Rompac, ami du baron de Génysty, que vous avez provoqué hier au soir au Théâtre-Italien, et je viens, monsieur, régler avec vous et avec vos témoins, si vous voulez bien me les désigner, les conditions du combat.

Joseph s'inclina gravement.

— Monsieur le comte, dit-il, je ne songe pas plus à nier les faits qu'à reculer devant leurs conséquences. Il est parfaitement exact qu'hier au soir j'ai été au foyer tout exprès pour y rencontrer votre ami et que, l'ayant aperçu, je n'ai pu m'empêcher de donner libre cours à la colère que j'éprouvais. Si vous saviez, monsieur, combien le sujet en était légitime!

— Pardon, interrompit le général, je n'ai point à m'inquiéter du motif qui a pu vous animer. Ma mission consiste à savoir si vous voulez bien faire des excuses à M. Génysty, ou si, au contraire, il vous convient de risquer le sort des armes?

L'artiste devint bleme d'indignation.

— Moi! s'écria-t-il, moi faire des excuses à ce fat! moi lui demander pardon! De nous deux, ce n'est pas M. de Génysty qui a à se plaindre. Seul je suis lésé, offensé, atteint dans mon bonheur. Je hais cet homme, et contre lui, ce qu'il me faut, c'est un combat à mort.

ne laissa rien ignorer à Athénaïs des causes de la querelle et des suites que pouvait avoir ce fâcheux conflit. Bien entendu qu'il avait besoin de comprimer les gestes d'effroi de sa femme et d'arrêter au passage ses exclamations frémissantes. Athénaïs, du reste, n'était pas capable en ce moment de donner un avis.

— Ma foi, dit-il, consulté par elle, je ne vois qu'une chose: c'est de laisser marcher les événements. Il paraît que les duels d'aujourd'hui sont presque toujours inoffensifs.

— Oh! dit-elle.

— D'ailleurs le général sera là. C'est un excellent homme. Il tient à ce que l'honneur soit satisfait, mais il saura intervenir à propos, avec la prudence de son âge. Martel sortira sain et sauf de cette rencontre.

— Mais le baron...

— Ah! je vois qu'il vous tient plus à cœur que l'autre.

— Je l'avouerai; une si belle alliance...

— Soyez tranquille, ma chère; le baron nous reviendra plus intéressant, plus aimable que jamais.

— N'est-ce pas qu'il est charmant?

— Charmant, soit. Oh! les femmes! comme on les prend par les yeux!

Pendant cet aparté qui, commencé dans l'agitation,

se terminait dans le calme et l'espérance, Emma n'avait pas quitté le piano ni cessé de moduler de mémoire

les mélodies admirables de Donizetti. L'orsqu'on se sépara enfin, elle rentra dans sa chambre avec ce sourire flottant qui sied si bien aux lèvres roses des jeunes filles.

Elle ne sait rien, dit tout bas Athénaïs à son mari. Douce mignonne? elle va s'endormir au murmure du concert des anges.

Une faible lueur matinale traversait à peine les rideaux de la chambre d'artiste où Joseph avait vainement invoqué le sommeil.

Ce lieu d'ordinaire animé par l'assemblage d'une foule d'objets curieux, semblait avoir pris un aspect lugubre. Les bustes antiques accusaient en lignes raides leur profil; les lavis d'architecture se fondaient dans une teinte grise et monotone; les tableaux poussaient au noir; les meubles de vieux chêne craquaient et gémissaient; les personnages de la tapisserie qui masquait la porte regardaient d'un œil fixe et morne cet homme qui n'avait recueilli de sa nuit qu'incohérentes et fatigantes visions. Jusqu'au silence qui avait sa torpeur sinistre.

Pauvre chambre? où tant de fois un cœur jeune avait palpité d'espérance, où tant de fois s'était allumée la généreuse ambition des succès; où enfin avait retenti l'écho bruyant des vivats, un déjeuner des camarades!

Maintenant, la joie, la lumière, l'animation, — la vie, en un mot, — manquaient à ce sanctuaire artistique.

Joseph, le coude appuyé sur l'oreiller, la tête penchée, restait immobile dans une sorte de rêverie sombre.

Pour la centième fois, peut-être, il repassait au fond de sa mémoire l'événement de la veille. Incapable de se mouvoir, il condamnait lui-même son inertie; mais le courage moral qui imprime de l'activité aux ressorts des membres lui faisait complètement défaut. Comment se rattacher à l'existence, se mouvoir, accepter le poids du jour qui commence, lorsque le cœur est brisé.

Cependant, il fallait agir; il fallait, ayant provoqué un rival, être à la hauteur de la haine qui avait dicté le défi.

« Dans un moment peut-être on va venir, se dit-il. J'ai suscité la colère, et la colère répond volontiers à l'appel qui lui est fait. »

Pour être prêt à opposer un front énergique à la menace, il se leva et s'habilla complètement.

Son pressentiment ne l'avait pas trompé.

A huit heures, le cordon de la sonnette était tiré vivement.

Joseph ouvrit aussitôt et se trouva en face de M. de Rompac. A la tournure martiale du visiteur, l'artiste

après la salve d'artillerie, les élèves de l'École mutuelle se sont réunis dans le square et ont fait entendre les plus beaux morceaux de leur répertoire. Ils ont été chaleureusement applaudis, ainsi que leur professeur M. Meyer. M. Choyer peut être justement fier de son établissement : sous sa direction les études sérieuses ont été suivies avec ardeur, et cependant les jeunes gens ont appris, dans les arts d'agrément et dans la musique entre autres, à trouver un délassement et un agréable passe-temps.

La fête du 15 août a été terminée par un feu d'artifice tiré à 9 heures du soir sur le quai de Limoges. Les édifices publics ont été illuminés de lanternes vénitiennes.

Les promeneurs ont eu, pendant la fête du 15 août, un spectacle qui n'était pas prévu au programme.

Toute la journée, et presque constamment sur les quais, on a vu deux individus vêtus d'une longue blouse grise descendant jusqu'aux chevilles avec une crinoline en dessous.

Ces deux excentriques égayaient la foule; ils étaient aussi hués, sifflés, moqués, mais ils restaient impassibles et ne répondaient rien. Ils rappelaient assez bien ces étrangers des régions les plus éloignées du centre de l'Afrique et de l'Amérique, et que l'on rencontrait l'année dernière à l'Exposition universelle.

Tout laisse à penser que cette exhibition de crinolines mâles était l'objet de quelque ga-gaure.

La distribution solennelle des prix réunissait hier dans la cour de l'École des Frères toutes les autorités de notre ville, heureuses de donner à cet établissement et au frère directeur un nouveau témoignage de sympathie. M. Louvet, maire de Saumur, présidait cette solennité; il avait à sa droite M. le général Crespin, à sa gauche M. le v^o O'Neill de Tyrone, sous-préfet; puis prenaient rang sur l'estrade M. le président du tribunal civil, M. le procureur impérial, M. Chedeau, adjoint au maire, M. le lieutenant-colonel Loth, M. Détriché, inspecteur d'académie, et tous les membres du clergé de Saumur.

Les enfants ont ouvert la fête par un chœur de chant qui a été chaleureusement applaudi; mais ce n'était que le prélude de morceaux plus beaux encore et qui ont étonné l'assistance, par la justesse et l'ensemble dans l'exécution et par la fraîcheur des jeunes voix.

M. Albert, professeur de musique vocale à l'École des Frères, a eu en cette circonstance un véritable succès, et chacun s'est empressé, en louant les enfants, de rendre justice à son talent, à son habileté pour former de jeunes élèves.

Les noms des lauréats ont été proclamé au milieu des applaudissements de leurs camarades et des nombreux parents qui se pressaient dans la cour élégamment ornée pour cette fête.

— Diable! vous êtes violent, dit le général.

— Non, monsieur, telle n'a jamais été ma réputation. Mais ici je me trouve en face du rival qui m'a pris le bien adorable auquel j'aspirais. Je le répète donc, la rencontre qu'il exige ne doit pas être une vaine parade: elle sera sérieuse, décisive. Ou ce beau monsieur me tuera, — et alors je ne souffrirai plus les tortures de la jalousie; — ou bien, l'ayant tué, j'aurai détruit en même temps ses projets de mariage.

Le général fit la grimace, il ne s'était pas attendu à voir l'affaire prendre des proportions aussi tragiques.

— Je vous avouerai, dit-il, que tout en reconnaissant la nécessité de vider par les armes le différend survenu entre vous et le baron, j'eusse préféré une lutte moins meurtrière, et j'espère encore que sur le terrain vous serez plus accessible à la modération. Mais enfin ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je ne suis venu que pour interroger vos dispositions.

— Elles sont conformes à celles de M. de Génesty.

— Trouverez-vous facilement des témoins.

— J'ai de bons camarades qui ne reculeront devant rien pour m'assister.

— Fort bien. Régions les armes, le lieu, le jour et l'heure.

(La suite au prochain numéro.)

Voici l'allocution que M. le V^o O'Neill de Tyrone a prononcée à la distribution des prix du collège, et que nous n'avons pu donner dans notre dernier numéro.

« Jeunes élèves,

» La solennité qui nous réunit emprunte un surcroît d'intérêt aux brillants succès obtenus par votre collège aux derniers concours académiques. Bien que vous les connaissiez déjà, je tromperais votre attente, si au début de mon allocution présidentielle je ne proclamais les noms de vos condisciples vainqueurs dans cette lutte redoutable. Je m'empresse donc de les publier, autant pour accomplir un devoir, que pour répondre à votre légitime impatience.

» En rhétorique, le premier prix d'histoire a été remporté par l'élève Laroche.

» Vous n'avez pas oublié que ce même lauréat a remporté un semblable premier prix au concours académique de 1867. Laroche est donc un enfant chéri de la victoire.

» Dans la classe de philosophie, l'élève Lecoq a obtenu le 6^e accessit de dissertation française, et un autre 6^e accessit en physique: double succès, qui prouve que les sciences et les lettres lui sont également familières.

» En rhétorique, le 7^e accessit de discours latin a été décerné à l'élève Richard, et dans la classe de seconde, son camarade Robert a obtenu le 8^e accessit de version grecque. Ces deux nominations couronnent de généreux efforts, et réalisent de brillantes promesses.

» Les succès que je viens de proclamer vous font le plus grand honneur, jeunes lauréats. Ils sont d'autant plus remarquables que vous avez combattu en petit nombre contre des forces imposantes. Vous vous êtes souvenus de Léonidas aux Thermopyles, et votre triomphe a été une réponse péremptoire aux attaques dirigées plus d'une fois contre les classes supérieures de votre collège.

» Honneur à votre courage, à votre ardeur, à votre persévérance!

» Mais vous, dont l'âme est aussi élevée que l'esprit, vous voudriez ici d'autres paroles, j'en suis certain; vous voudriez vous écrier: « Honneur avant tout, et reconnaissance aux maîtres distingués et dévoués qui nous ont instruits, entourés de leurs soins, soutenus par leurs encouragements!

» Honneur et reconnaissance à l'homme de mérite, placé par la confiance du grand maître de l'Université à la tête de ce collège, et qui nous suit dans nos études avec la tendre sollicitude d'un père! Honneur et reconnaissance aux administrateurs, et au conseil municipal de notre ville, qui ont bien voulu maintenir intactes ces classes dans lesquelles nous venons de cueillir des palmes exceptionnelles!

» Ces paroles, jeunes lauréats, ce sont mes lèvres qui les prononcent, mais c'est votre cœur qui les dicte. J'ai la conviction qu'elles trouvent dans cet auditoire l'écho le plus sympathique.

» Les vainqueurs au concours académique ne sont pas les seuls auxquels nous ayons à payer un juste tribut d'éloges. Tous ceux d'entre vous, jeunes élèves, qui se sont distingués par leur travail et leur conduite pendant cette année d'études, ont les mêmes droits à nos félicitations. Quelques-uns, malgré une bonne volonté sincère, et des efforts soutenus, n'ont pas vu peut-être ces efforts et cette bonne volonté couronnés par le succès. Pour ceux-là nous avons des paroles de consolation. Qu'ils ne se découragent pas! qu'ils persévèrent, au contraire, et le succès viendra. C'est la loi ordinaire que la fortune obéisse au courage. Un travail opiniâtre, persévérant, labor improbus, paraîtrait-il dans les commencements ingrat et stérile, finit toujours par triompher des difficultés, et par produire des fruits, tardifs si l'on veut, mais qui n'en sont ni moins réels, ni moins durables.

» Au reste, jeunes élèves, ces couronnes et ces récompenses, quelque honorables qu'elles soient, et bien qu'elles contribuent à entrete-

nir parmi vous une généreuse émulation, ne doivent pas être cependant l'unique mobile de vos efforts: il en est un autre plus élevé et plus chrétien, c'est la pensée du devoir. Que cette pensée plus encore que l'ambition des récompenses vous excite à employer utilement les années de votre jeunesse. Elles s'écoulent, hélas! bien vite, ces riches et belles années! Elles passent comme une ombre pour ne plus revenir: *Fugit irreparabile tempus!* Ne les laissez donc pas s'éloigner de vous stériles et infructueuses, ne souffrez pas que votre intelligence languisse et s'étiolle dans cette oisiveté honteuse qu'un ancien appelle « une mort anticipée » et comme le tombeau d'un homme vivant, *sicut hominis vivi sepultura.*

» Heureux le jeune homme studieux et chrétien qui, dirigé par les pensées de la foi, et le sentiment de sa conscience, suit le cours de ses études avec une application soutenue, obéit à ses maîtres, profite de leurs leçons, et regarde comme un devoir devant Dieu, et comme une dette envers ses parents, de ne négliger aucun des moyens d'instruction qui lui sont ménagés! Quels que soient les obstacles qu'il rencontre sur son chemin, qu'il se rassure, et qu'il espère! Je ne crains pas de lui répondre de l'avenir, s'il persévère dans l'ardeur généreuse, et dans les laborieuses habitudes que nous venons honorer aujourd'hui.

» Malheureux, au contraire, le jeune homme dont les premières années se sont passées dans l'insouciance, dans le dégoût de tout travail sérieux! Il n'aura rien appris, il n'apprendra jamais rien. A charge à lui-même et aux autres, il sera semblable à l'aveugle qui marche en tâtonnant; son ignorance le condamnant à avoir toujours besoin des autres, il sera toujours une dupe ou un esclave. Ce dernier mot me remet en mémoire le trait suivant que vous connaissez tous: Un homme riche, mais avare, conduisit son fils à Aristippe, et demanda au philosophe combien il lui prendrait pour faire l'éducation de cet enfant. Aristippe dit son prix; le père de s'écrier: « Mais avec cette somme je pourrais acheter un esclave! » Achetez-le, répondit Aristippe, et vous en aurez deux!

» Oui, mes amis, tel est le sort réservé à tout jeune homme qui dédaigne la science: Il devient esclave, et souvent, moins encore.

» Un grand bienfait vous est départi, jeunes élèves, celui de pouvoir faire vos études dans votre propre pays, et pour ainsi dire sous les yeux de vos parents. Une direction sage, éclairée; un enseignement dont l'excellence s'affirme chaque année au concours académique, aux examens du baccalauréat, et dans l'exercice de diverses professions; les vérités de la foi expliquées avec autant de talent que de conviction et conduisant à l'accomplissement sincère des devoirs religieux; des soins délicats et dévoués prodigués à tous par la personne éminemment distinguée qui remplace ici vos mères; tout ce qui constitue, en un mot, la bonne éducation, et fait la sécurité des familles, se trouve réuni dans cette maison comme pour vous dispenser d'aller chercher au loin les leçons que vous pouvez puiser tout près à une source abondante et pure.

» Poursuivez donc dans ce collège le cours de vos études; donnez à votre instruction tout le temps qu'elle exige. Trop souvent on abandonne les classes au moment où l'intelligence plus ouverte promet des progrès plus rapides avec moins d'efforts. Trop souvent aussi un esprit de précoce indépendance vous excite à prendre le pas de course, afin de vous élancer plus tôt dans un monde où vous ne voyez de loin que plaisir et liberté, et où vous attendent, au contraire, tant de labeurs et d'amères déceptions. Modérez cet élan inconsidéré. Les études classiques ne doivent point se faire à la vapeur; il faut se hâter lentement pour gravir d'un pas ferme et sûr le rude et laborieux sentier de la science.

» Jeunes élèves, les vacances vont vous ramener au sein de vos familles. En vous éloignant, soit momentanément, soit pour toujours, de l'asile de vos premières études, n'en

oubliez jamais les saines traditions; n'oubliez pas les maîtres dévoués qui ont formé votre cœur, orné votre esprit, développé votre intelligence. Vous leur devez en tout temps obéissance, respect et reconnaissance. Alexandre disait à Aristote, son précepteur: Je vous dois autant qu'à mon père, car s'il m'a donné la vie, vous m'avez appris à bien vivre.

» L'empereur Marc-Aurèle, lui, avait fait placer les statues de ses précepteurs parmi celles de ses Dieux pénates, et il leur offrait des sacrifices.

» Que ces sentiments soient les vôtres, jeunes élèves; vos maîtres vous communiquent leur science, leur génie, leur âme toute entière. Donnez leur, en retour, une part dans vos meilleurs souvenirs et dans votre affection; leur seule récompense est dans vos cœurs.

» L'intérêt qu'ils vous portent a une durée plus longue, croyez-le bien, que celle de votre séjour au collège. Leur dévouement vous suit dans toutes les phases de votre vie, alors que leurs noms même se trouvent comme effacés de votre mémoire. Un jour peut-être vous aurez besoin d'être consolés et conseillés; allez vers ces amis désintéressés de votre jeunesse; confiez leur vos peines, et vous verrez à leur accueil et à leur sollicitude si leur cœur a jamais cessé de vous appartenir.

» L'autorité de ces bons maîtres cesse aujourd'hui sur vous; celle de vos pères qui n'avait jamais cessé, recommence plus assidue et plus vigilante; faites que l'exercice leur en soit doux et facile. C'est là, dans les foyers domestiques, dans ces foyers sacrés qui sont à l'abri des tempêtes politiques, que vous devez surtout pratiquer l'obéissance et le respect. Si parmi vos parents il en est qui aient moins étudié que vous, admirez cette exquisite délicatesse qui les porte à désirer que le fils soit supérieur à son père en intelligence et en instruction. Respectez-les dans leur ignorance, comme ils vous chérissent dans votre savoir; sachez que s'ils ont moins étudié, ils ont plus vécu, et que de toutes les sciences la plus belle est la science de la vie; sachez, en outre, que le respect des parents ne fait pas seulement la joie et la beauté des foyers domestiques; qu'il est le soutien des sociétés, et le plus solide appui des Etats. Dieu ne s'est pas contenté de dire aux individus que le respect des père et mère prolongeait la vie; il l'a enseigné également aux peuples, et ce n'est pas un vain symbole de l'antiquité que ce fondateur d'empire, le pieux Enée, qui, à travers les ruines de sa patrie, au milieu de l'incendie de sa ville natale, emportait... quoi? ses Dieux pénates? oui, ses Dieux pénates, et une divinité plus sainte, plus grande encore, son vieux père!... C'est pour cela qu'Enée a fondé un empire.

» Au moment où je vous parle des objets de votre respect, vous me reprocheriez, jeunes élèves, et je me reprocherais à moi-même de ne pas prononcer le nom du prince illustre qui gouverne la France. Dans les temps où nous vivons, l'éloge de l'Empereur ne risque pas, soyez-en sûrs, de passer pour un lieu commun ou une flatterie ambitieuse. Qu'il me soit donc permis de lui rendre hommage, et de proclamer qu'aucun souverain n'a plus puissamment protégé les droits de l'intelligence et de l'étude, en veillant à la conservation de l'ordre social; qu'il me soit permis de mêler le nom de l'Impératrice aux idées qu'excite cette fête, chère au cœur des mères dont Elle est le modèle par ses vertus, et d'associer à vos succès la pensée du jeune prince, espoir de la patrie, qui compte sur votre génération pour honorer son règne futur.

» J'ai prononcé le mot de patrie: vous êtes, jeunes élèves, l'avenir prochain de la France, les héritiers immédiats de sa vie nationale, de sa grandeur, de sa gloire. La France attend de vous que vous ajoutiez un anneau d'or à cette longue chaîne des destinées brillantes que nous conserve l'histoire. Préparez-vous longtemps d'avance à l'accomplissement de cette tâche patriotique, et rentrant au sein de vos familles, apprenez déjà par leurs exemples à aimer l'Empereur et sa dynastie dont les desti-

nées sont confondues avec les vôtres, à servir cette France dont la fortune est aujourd'hui celle de la liberté et de la paix du monde, à respecter la religion, sans laquelle les lois et les institutions humaines manqueraient de force et d'appui. Aussi bien, retenez comme un enseignement profond ces mémorables paroles de Sa Majesté Napoléon III à l'archevêque de Rouen : « Allions à la foi de nos pères le sentiment du progrès, et ne séparons jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie ! »

M. Gustave Lambert, chef de l'expédition au pôle Nord, fera demain mercredi, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, une conférence sur cette grande entreprise scientifique et nationale. Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs de cette magnifique expédition. Il y aura un grand intérêt à entendre M. G. Lambert.

Nous apprenons que MM. les boulangers de la ville de Saumur, à partir de demain mercredi, vont vendre le pain au poids, de la manière suivante :

Les 6 kil.	2 fr. 40 c.
3 —	1 25
1 kil. 500	0 65
1 —	0 47

On lit dans le Journal du Loiret :
Un de nos amis habitant Paris et en situa-

tion d'être exactement informé, nous écrit les lignes suivantes :

« A l'unanimité, et le directeur général présent, le conseil général des ponts-et-chaussées vient de repousser le projet de M. Sellier, relatif à la dérivation des eaux de la Loire. »

Orléans, 17 août, 8 h. 40 soir.

Une crue se manifeste sur la Vienne à Châtelleraut. Le 17 août, à 5 heures du soir, l'eau était à 1 m. 50 au-dessus de l'étiage. On présume que le maximum sera de 1 m. 80 et qu'il aura lieu le même jour à 8 h. du soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les comptes rendus de la fête du 15 août qu'apportent les feuilles départementales, s'accordent à constater que la journée de samedi a été célébrée dans toute la France avec le même élan qu'à Paris. Elle a été aussi généralement favorisée par le beau temps.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici le sommaire de l'illustration du 15 août 1868 :

TEXTE : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris en voyage. — Voyage de la reine d'Angleterre. — Les fêtes du tir fédéral allemand, à Vienne (suite et fin). — Fontaineaux-Violettes, nouvelle, par M. Aug. Lepage (suite). — L'usine d'Indret (suite). — Publica-

tions de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les théâtres. — La légende de sainte Marine. — Inauguration de la statue de Léopold I^{er}. — Incendie des magasins de la marine, à Dunkerque. — Les nouveaux tigres du Jardin des Plantes. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le câble transatlantique français. — L'Histoire de la Révolution française de 1848, illustrée.

GRAVURES : L'emprunt de 429 millions : les souscripteurs au ministère des finances. — Voyage de S. M. la reine d'Angleterre : réception de S. M. l'Impératrice par la reine à l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre, à Paris. — Le tir fédéral allemand, à Vienne (2 gravures). — L'usine d'Indret (6 gravures). Incendie des magasins de la marine, à Dunkerque. — Belgique : Inauguration de la statue de Léopold I^{er}, à Anvers. — Paris : les nouveaux tigres du Jardin des Plantes. — L'attaque du poste du Château d'Eau, le 24 février 1848. — Échecs. — Rébus.

AVIS IMPORTANT.

L'administration de la maison de santé du Pont-Foucharde près Saumur (Maine-et-Loire) a l'honneur d'informer le public que M. Niverlet n'est plus le médecin de l'établissement.

Cet officier de santé est remplacé par un docteur en médecine de la faculté de Paris.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 14 août.

Froment (l'h. 77 k.)	22 40	Paille de ratelier	43 45
2 ^e qualité (74 k.)	21 53	(hors barrière).	—
Seigle nouveau	14 —	Paille de litière, id.	—
Orge	14 —	Foin id.	87 05
Avoine (entrée)	13 15	Luzeine (les 750 k)	93 66
Fèves	15 —	Graine de lin (70 k.)	30 —
Pois blancs	48 —	— de trèfle (%, k)	—
— rouges	40 —	— de luzeine	—
Cire Jaune (50 kil.)	175 —	— de colza 65 k	22 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	23 —
— de chenevis	38 —	Amandes cassées	—
— de lin	36 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id. 55 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1867.	» à »
Varrains, 1867.	60 à 70
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité 65 à 75
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	» à »
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 55 à 65
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etudes de M^e POULET, avoué à Saumur, et de M^e MANDIN, notaire à Doué.

VENTE PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, D'IMMEUBLES

Dépendant de la faillite MÉNARD (François-Pierre), marchand à la Chapelle, commune de Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu le lundi 14 septembre 1868, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e MANDIN, notaire à Doué.

La vente est poursuivie à la requête de M. Théobald Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndic de la faillite Ménard, marchand, demeurant à Doué-la-Fontaine, mendié sieur Kerneis ayant constitué, pour la poursuite de cette vente, M^e Poulet, avoué, demeurant à Saumur ; En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 6 août 1868, enregistré.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

1^{er} Lot.
Une maison, située à la Chapelle, commune de Doué, comprenant une chambre basse, un grenier au-dessus, un petit cellier au-dessous, une remise à côté qui n'est point couverte, trois caves, une cabane en bois au-dessus de l'une des caves, un angar couvert en chaume, un toit à porcs, le tout joignant au nord un chemin, au levant un autre chemin, au midi la maison de Marie Guitton, au couchant Pouteau. Il dépend de cette maison un petit espace de terrain qui se trouve au-devant et longe le mur de la Motte.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.

2^e Lot.
Un morceau de terre, au canton de Malton, commune de Douces, contenant 13 ares 69 centiares, et joignant au levant les héritiers Dupuy, au midi Robin, au nord les héritiers Gaultier.
Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci. 75 fr.

3^e Lot.
Onze ares de vigne, au canton de la Bâte, commune de Bouillé-Saint-Paul, joignant d'un côté Lamoureux, d'un autre et d'un bout les chemins.

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci. 75 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e MANDIN, notaire à Doué.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 14 août 1868.

Signé : POULET.

Enregistré à Saumur, le août 1868, folio case. Reçu 1 franc 15 centimes, dixième et demi compris. (360) Signé :

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, En totalité ou par lots.

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^o La ferme du Gué-d'Arcis, située commune de Saint-Martin-de-la-Place et par extension commune de Saint-Lambert, contenant environ quatorze hectares.

2^o La closserie du Gué-d'Arcis, située au même lieu et contenant environ trois hectares quarante centiares.

3^o Trois pièces de terre et pré, situées près le bourg de Saint-Martin-de-la-Place, au canton du Pas-de-la-Prée, contenant deux hectares soixante-douze centiares.

Commune de Saint-Clément-des-Lévées.

4^o Une pièce de terre et pré, dite le Pré-Clos, située près le bourg de Saint-Clément, composée de deux prés clos et renfermés de haies et fossés et une pièce de terre labourable close également de haies et fossés, le tout d'une contenance de cinq hectares vingt-six ares.

Commune de Saint-Lambert.

5^o Deux pièces de terre labourable, sises : l'une au canton de la Mare-au-Ponceau, contenant quatre-vingt-treize ares cinquante centiares ; l'autre au canton des Varennes et contenant soixante-et-onze ares cinquante centiares environ.

S'adresser, pour traiter, au propriétaire, M. ABELLARD, avocat à Saumur.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (361)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 septembre 1868, à midi,

Une belle maison avec jardin et servitudes, au Pont-Foucharde, commune de Bagneux ; autre jardin derrière la maison.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. ROBIN, au Pont-Foucharde, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE UNE MAISON,

En très-bon état, Située route de Varrains,

Actuellement occupée par M^{me} ORTHLIEB.

Avec beau jardin bien arboré, d'une contenance de 20 ares environ, et un clos y attenant en bon rapport donnant sur le chemin Vert.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} ORTHLIEB, et, pour traiter, à M^e NEVEU, notaire à Angers. (344)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 29 août 1868, il sera procédé, à 5 heures du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,000 quintaux métriques de blé tendre, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (à la manutention militaire), où le public sera admis à en prendre connaissance.

La denrée sera livrée entre deux fers. (362)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE

Pour cause de départ, TROIS BEAUX CHEVAUX ANGLAIS, Propres à la selle et à la voiture ; UN PHAÉTON, Et des harnais simples et doubles. S'adresser à M. le commandant DELORME. (563)

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'AVOUE Près le tribunal civil de première instance des Sables-d'Olonne. S'adresser, pour traiter, à M. CHAPOT, titulaire. (557)

3^e VENTE PUBLIQUE de GUANO A BORDEAUX.
(Dernier chargement complet des importations de 1868)
LE LUNDI 31 AOUT COURANT
7489 SACS DE GUANO DE MEXILLONÈS
Importés par le navire GUAYAQUIL, capitaine QUILLIET.
S'adresser, pour les renseignements, à MM. JAMETEL frères, 4, rue de la Bourse à Paris ; — M. GROSSARD, courtier, chargé de la vente, à BORDEAUX.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 AOUT.			BOURSE DU 17 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	70 30	» 15	» »	70 65	» 35	» »
4 1/2 pour cent 1852	102	» 30	» »	102 10	» 10	» »
Obligations du Trésor	476 25	» »	» »	477 50	1 25	» »
Banque de France	3175	» »	5 »	3150	» »	25 »
Crédit Foncier (estamp.)	1440	» 10	» »	1445	» 5	» »
Crédit Foncier colonial	448 75	» »	1 25	» »	» »	» »
Crédit Agricole	615	» »	» »	620	» 5	» »
Crédit Industriel	» »	» »	» »	643 75	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	273 75	» »	1 25	276 25	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris	696 25	2 50	» »	700	3 75	» »
Orléans (estampillé)	896 25	1 25	» »	895	» »	1 25
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1162 50	» »	1 25	1167 50	5 »	» »
Est	560	» »	» »	561 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	940	3 75	» »	940	» »	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	573 75	» »	» »	576 25	2 50	» »
Ouest	577 50	2 50	» »	577 50	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1490	» »	» »	1495	» 5	» »
Canal de Suez	387 50	» »	1 25	390	2 50	» »
Transatlantiques	» »	» »	» »	337 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	52 80	» 40	» »	53	» 20	» »
Autrichiens	547 50	3 75	» »	546 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards	405	2 50	» »	410	» 5	» »
Victor-Emmanuel	43	2 »	» »	42	» »	1 »
Romains	40	» »	» »	39 50	» »	50 »
Crédit Mobilier Espagnol	292 50	2 50	» »	291 25	» »	1 25
Saragosse	» »	» »	» »	65	» »	» »
Séville-Xérés-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	53	» »	1 »	52 50	» 50	» »
Compagnie immobilière	107	3 25	» »	106 25	» »	75 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.
Nord 330 50
Orléans 321 75
Paris-Lyon-Méditerranée 330
Ouest 318 75
Midi 318
Est 321